



Jeux d'hiver du Canada 2023 Devis technique de squash



Les devis techniques sont un élément important des Jeux du Canada. Ils contiennent des renseignements sur les exigences en matière d'âge et d'admissibilité pour la sélection des athlètes, des renseignements complets sur le format de la compétition et les procédures pour l'attribution des points à l'intention de la société hôte, des directives pour aider les chefs de mission des provinces et territoires à vérifier l'admissibilité des athlètes, des précisions sur le nombre maximum de participants pour la préparation d'un budget et les exigences minimales en matière de certification des entraîneurs, ce qui encourage leur perfectionnement. De plus, ils contribuent au développement des athlètes en identifiant le profil des athlètes se situant au stade « S'entraîner à la compétition » du modèle de Développement à long terme de l'athlète (DLTA) de l'organisme national de sport (ONS), ou à tout autre stade convenable du modèle tel que justifié par l'ONS.

Les devis techniques sont rédigés de 36 à 24 mois avant les Jeux du Canada principalement par les ONS en tenant compte des [principes régissant les devis techniques](#) du Conseil des Jeux du Canada (CJC). À titre d'organisme directeur des Jeux, le CJC a autorité sur les devis techniques, mais il n'exerce cette autorité qu'après entente avec l'ONS concerné.

Les intervenants des Jeux, en particulier les organismes provinciaux/territoriaux de sport (OP/TS) et le personnel des équipes provinciales/territoriales (P/T), sont invités à examiner le devis technique en détail. Quiconque souhaite obtenir des précisions sur un devis technique ou y apporter des modifications avant les Jeux doit adresser sa demande à son ONS ou à son chef de mission. L'ONS ou le chef de mission la soumettra ensuite au CJC. L'échéancier pour les demandes de modification d'éléments importants du devis technique (taille des équipes, catégories d'âge, restrictions en matière d'admissibilité, épreuves, format de la compétition) est défini dans les principes régissant les devis techniques. Les demandes de modification mineure peuvent être soumises à presque n'importe quel moment, mais seront de plus en plus difficiles à faire accepter à six mois des Jeux. D'où l'importance pour les intervenants des Jeux de prendre connaissance de tous les éléments du devis technique le plus tôt possible.

TABLE DES MATIÈRES

SPORT : SQUASH	3
PARTICIPANTS	3
CLASSIFICATION	4
ADMISSIBILITÉ	4
COMPÉTITION	6
BRIS D'ÉGALITÉ – COMPÉTITION	14
INSCRIPTION	14
ATTRIBUTION DES POINTS	14
POINTS-DRAPEAU	15
BRIS D'ÉGALITÉ – POINTS-DRAPEAU	16
MÉDAILLES	16
UNIFORME DE COMPÉTITION	17
ÉQUIPEMENT	18
PROTÈTS ET APPELS	18
ANTIDOPAGE	20
ANNEXES	20
ANNEXE 1 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS	21
ANNEXE 2 – LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE NIVEAU DES ATHLÈTES AUX JEUX DU CANADA	22
ANNEXE 3 – COMMOTIONS CÉRÉBRALES ET AUTRES BLESSURES	24
ANNEXE 4 – DÉFINITIONS	25

Jeux d'hiver du Canada 2023

Devis technique de squash

1. SPORT : SQUASH

2. PARTICIPANTS

2.1. Athlètes

4 hommes et 4 femmes

Tous les athlètes inscrits doivent avoir l'intention de participer à au moins une épreuve.

2.2. Personnel

1 entraîneur

1 gérant

OU

2 entraîneurs

Pour les équipes comptant des athlètes féminines, un des membres du personnel doit être une femme.

Pour les équipes comptant des athlètes masculins, un des membres du personnel doit être un homme.

2.3. Personnel additionnel*

- Apprenti entraîneur
 - Voir le [Programme des apprenties entraîneuses des Jeux du Canada](#).
 - Voir le [Programme des apprentis entraîneurs autochtones](#).
 - Les apprentis entraîneurs jouissent du même accès que les athlètes et le personnel des équipes.

- Détenteur de carte d'accès

- Voir la [politique sur les cartes d'accès](#).
- Les détenteurs n'ont pas accès à l'aire de compétition.
- Zones d'accès des détenteurs de carte d'accès :
 - Aire opérationnelle du sport (zone 2)
 - Zone non publique (zone 3)

* Les postes additionnels sont administrés par les équipes provinciales/territoriales (P/T) et doivent être postulés conformément au processus de chacune. Pour en savoir plus sur le processus de sélection de votre province ou territoire, communiquez avec votre chef de mission.

2.4. Soutien aux participants

Le CJC reconnaît que certains obstacles peuvent empêcher la participation aux Jeux du Canada. Les politiques suivantes ont été adoptées afin d'offrir un soutien aux participants lorsque nécessaire :

- [Politique de soutien aux mères allaitantes](#)
- [Politique d'accompagnement](#)

3. CLASSIFICATION

2 hommes de moins de 17 ans au 5 mars 2023. Date de naissance : 6 mars 2006 ou après.

2 hommes de moins de 19 ans au 5 mars 2023. Date de naissance : 6 mars 2004 ou après.

2 femmes de moins de 17 ans au 5 mars 2023. Date de naissance : 6 mars 2006 ou après.

2 femmes de moins de 19 ans au 5 mars 2023. Date de naissance : 6 mars 2004 ou après.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1. Athlètes

Tous les athlètes doivent respecter les règles d’admissibilité énoncées dans la [politique d’admissibilité](#) du CJC.

Pour participer aux Jeux du Canada, l’athlète doit être disponible du premier au dernier jour de la compétition de squash, y compris les journées d’entraînement prévues à l’horaire.

Sont exclus des Jeux du Canada :

- les membres des équipes nationales seniors, soit les athlètes qui détiennent ou ont détenu un brevet SR, SR1, SR2 ou C1, ou qui sont membres d’une équipe nationale senior permanente (c.-à-d. qui sont reconnus comme membres de l’équipe sans égard à la participation aux compétitions);
- les athlètes qui ont participé aux épreuves suivantes :
 - Championnats du monde seniors
 - Jeux panaméricains
 - Jeux du Commonwealth

Aucun athlète ne deviendra inadmissible dans les 90 jours précédant l’ouverture des Jeux en raison de son statut d’athlète breveté, de membre de l’équipe nationale ou de sa participation à une épreuve (c.-à-d. qu’un athlète qui devient membre de l’équipe nationale, obtient un brevet ou participe à une épreuve après le 20 novembre 2022 pourra tout de même participer aux Jeux du Canada 2023).

* Les athlètes qui détiennent un brevet C1 selon la définition du Programme d’aide aux athlètes de Sport Canada ou qui font partie de l’équipe nationale senior depuis moins d’un an peuvent être jugés admissibles. Toute demande en ce sens doit être présentée au comité d’admissibilité du CJC par l’entremise du chef de mission provincial ou territorial.

4.2. Entraîneurs

Les entraîneurs inscrits au moyen du système d’inscription électronique des Jeux du Canada doivent posséder la certification Compétition – Développement (statut « Certifié ») du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) en squash.

Cette certification doit avoir été obtenue au moins 90 jours avant la cérémonie d'ouverture des Jeux (soit au plus tard le 20 novembre 2022).

Veillez noter que le statut « Certifié – Non renouvelé » dans le contexte Compétition – Développement du PNCE ne satisfait pas aux normes des Jeux d'hiver du Canada 2023.

Voir la [politique de certification des entraîneurs](#) du CJC pour plus de renseignements.

Voir l'annexe 1 pour plus de renseignements sur le cheminement de formation des entraîneurs de squash.

5. COMPÉTITION

5.1. Format global

Tant pour la compétition individuelle que par équipe, les matchs sont disputés au meilleur des cinq manches (3 de 5) selon la formule à 11 points approuvée par la Fédération mondiale de squash (WSF).

Aucune égalité de jeu ou match ne sera permise.

Il y aura des périodes d'entraînement avant et pendant la compétition si le temps le permet. Un horaire d'entraînement sera transmis à l'approche des Jeux d'hiver du Canada, en tant que partie de l'horaire général. Les équipes devront réserver leurs périodes d'entraînement à l'avance, conformément à la procédure communiquée avant les Jeux.

5.1.1. Compétition par équipe

La compétition par équipe consiste en un tournoi masculin et un tournoi féminin.

Dans le cadre de la ronde préliminaire, les équipes sont groupées en poules (voir le classement des têtes de série à la section 5.3) et jouent un

tournoi à la ronde complet à l'intérieur de leur poule.

Dans le cadre de la ronde éliminatoire, les équipes sont groupées en poules de classement selon leurs résultats en ronde préliminaire, et se disputent chaque rang du classement final.

Note : Toute égalité au classement préliminaire et final sera brisée conformément à la [politique de bris d'égalité de Squash Canada](#) (en anglais seulement). S'il y a égalité au classement provisoire (pour la ronde éliminatoire), on se servira des résultats du tournoi à la ronde pour déterminer le rang supérieur et inférieur; la politique de bris d'égalité de Squash Canada s'appliquera si l'égalité persiste.

Format à 12 équipes

Ronde préliminaire : 4 poules de 3 équipes P/T (réparties entre les poules selon leur classement de tête de série)

- Poule A : 1-8-9
- Poule B : 4-5-12
- Poule C : 2-7-10
- Poule D : 3-6-11

Au terme de la ronde préliminaire, seules les égalités au sein d'une même poule seront brisées selon la politique de bris de Squash Canada pour établir le classement provisoire.

- Poule de championnat (1^{er}-4^{es}) – équipes au 1^{er} rang des poules A-B-C-D
- Poule de consolation (5^{es}-8^{es}) – équipes au 2^e rang des poules A-B-C-D
- Poule de consolation (9^{es}-12^{es}) – équipes au 3^e rang des poules A-B-C-D

Format à 11 équipes

Ronde préliminaire : 2 poules de 4 équipes P/T et 1 poule de 3 équipes P/T (réparties entre les poules selon leur classement de tête de série)

- Poule A : 1-6-7
- Poule B : 2-5-8-11
- Poule C : 3-4-9-10

Au terme de la ronde préliminaire, seules les égalités au sein d'une même poule seront brisées selon la politique de bris de Squash Canada pour établir le classement provisoire.

- Poule de championnat (1^{re}-4^e) – équipes au 1^{er} rang des poules A-B-C et équipe au 2^e rang « supérieur » de la poule B ou C
- Poule de consolation (5^e-8^e) – équipe au 2^e rang « inférieur » de la poule B ou C, équipe au 2^e rang de la poule A et équipes au 3^e rang des poules B-C
- Poule de consolation (9^e-11^e) – équipe au 3^e rang de la poule A et équipes au 4^e rang des poules B-C

Format à 10 équipes

Ronde préliminaire : 1 poule de 4 équipes P/T et 2 poules de 3 équipes P/T (réparties entre les poules selon leur classement de tête de série)

- Poule A : 1-6-7
- Poule B : 2-5-8
- Poule C : 3-4-9-10

Au terme de la ronde préliminaire, seules les égalités au sein d'une même poule seront brisées selon la politique de bris de Squash Canada pour établir le classement provisoire.

- Poule de championnat (1^{re}-4^e) – équipes au 1^{er} rang des poules A-B-C et équipe au 2^e rang de la poule C
- Poule de consolation (5^e-7^e) – équipes au 2^e rang des poules A-B et équipe au 3^e rang de la poule C
- Poule de consolation (8^e-10^e) – équipes au 3^e rang des poules A-B et équipe au 4^e rang de la poule C

Format à 9 équipes

Ronde préliminaire : 3 poules de 3 équipes P/T (réparties entre les poules selon leur classement de tête de série)

- Poule A : 1-6-7
- Poule B : 2-5-8
- Poule C : 3-4-9

Au terme de la ronde préliminaire, seules les égalités au sein d'une même poule seront brisées selon la politique de bris de Squash Canada pour établir le classement provisoire.

- Poule de championnat (1^{re}-4^e) – équipes au 1^{er} rang des poules A-B-C et équipe au 2^e rang « supérieur » de la poule A, B ou C
- Poule de consolation (5^e-9^e) – équipes au 2^e rang « inférieur » des poules A,

B ou C et équipes au 3^e rang des poules A-B-C

Format à 8 équipes

Ronde préliminaire : 2 poules de 4 équipes P/T (réparties entre les poules selon leur classement de tête de série)

- Poule A : 1-4-5-8
- Poule B : 2-3-6-7

Au terme de la ronde préliminaire, seules les égalités au sein d'une même poule seront brisées selon la politique de bris de Squash Canada pour établir le classement provisoire.

- Poule de championnat (1^e-4^e) – équipes au 1^{er} rang et au 2^e rang des poules A-B
- Poule de consolation (5^e-8^e) – équipes au 3^e rang et au 4^e rang des poules A-B

Format à 7 équipes ou moins

Les équipes s'affronteront dans un tournoi à la ronde (poule unique) pour déterminer le classement final.

Au terme de ce tournoi à poule unique, les égalités seront brisées selon la politique de bris de Squash Canada.

5.1.2. Compétition individuelle

Les compétitions individuelles compteront un volet masculin et un volet féminin. Chaque province/territoire pourra y inscrire deux femmes et deux hommes.

La compétition réunira 24 athlètes dans un tableau de 32 incomplet. Les huit premières têtes de série passeront directement à la ronde de 16, conformément à la section 5.3.2 (Classement des têtes de série – Compétition individuelle) ci-dessous. Les joueurs qui perdent leur match dans la ronde de 32 ou de 16 sont éliminés. Les joueurs qui passent à la ronde de 8 se disputeront chaque rang (1 à 8), dans le tableau de championnat (1^{er}-4^e) ou de consolation (5^e-8^e).

Une province ou un territoire qui ne souhaite pas participer à la compétition individuelle doit en aviser Squash Canada au plus tard 30 jours avant le début de la compétition des Jeux du Canada (soit le samedi 28 janvier 2023). Tout rang ainsi libéré constituera un

laissez-passer (BYE) supplémentaire dans la ronde de 32 (les provinces/territoires ne peuvent inscrire trois joueurs à une épreuve individuelle).

Les remplacements de joueurs sont interdits dans les 12 heures précédant le début de l'épreuve et pendant l'épreuve. Tout retrait de tête de série effectué au moins 12 heures avant le début de l'épreuve entraîne une refonte du classement des têtes de série et du tableau.

5.2. Classement des joueurs

5.2.1. Compétition par équipe

Une équipe est composée de quatre (4) hommes ou quatre (4) femmes dont les noms et le classement doivent être soumis au bureau national de Squash Canada au plus tard le samedi 28 janvier 2023, soit 30 jours avant le début de la compétition des Jeux du Canada. Le classement soumis doit tenir compte de la force des joueurs, non pas de leur âge, et il ne pourra pas être modifié au cours de l'épreuve.

5.2.2. Compétition individuelle

Les provinces/territoires peuvent établir leur propre procédure de sélection interne, pourvu qu'elle soit publiée ou communiquée aux athlètes au moins 12 mois avant le début des Jeux, par souci de transparence, et qu'une copie soit remise au représentant technique ainsi qu'au bureau de Squash Canada.

5.3. Classement des têtes de série

5.3.1. Compétition par équipe

Le classement des têtes de série des épreuves par équipe est déterminé par le *comité de classement des JHC* de Squash Canada. Ce classement préalable est absolu; seules des circonstances atténuantes sérieuses pourront être prises en considération aux fins de modification (ex. : blessure prolongée, manque de compétitions canadiennes admissibles).

5.3.2. Compétition individuelle

Le classement des têtes de série des épreuves individuelles est déterminé par le *comité de classement des JHC* de Squash Canada. Ce classement préalable est absolu; seules des circonstances atténuantes sérieuses pourront être prises en considération aux fins de modification (ex. : blessure prolongée, manque de compétitions canadiennes admissibles).

5.4. Ordre de jeu (compétition par équipe seulement)

Chaque rencontre entre équipes comporte quatre matchs. Tous les matchs doivent être disputés, même s'ils ne peuvent changer l'issue de la rencontre, en ronde préliminaire comme en ronde éliminatoire.

Le joueur classé au 1^{er} rang jouera toujours le troisième. L'ordre de jeu préétabli dans le présent devis technique ne peut être modifié :

- Jour 1 (2-3-1-4)
- Jour 2 (3-2-1-4)
- Jour 3 (4-2-1-3)
- Jour 4 (2-4-1-3)
- Jour 5 (3-4-1-2)
- Jour 6 (4-3-1-2)
- S'il y a plus de six jours de compétition, on reprend l'ordre de jeu à partir du début.

5.5. Arrivée des joueurs et horaire de la rencontre

Il est interdit aux athlètes de s'entraîner sur le même terrain que celui où se déroule leur match dans les deux heures précédant le début de la rencontre, sauf si l'horaire et la disponibilité des terrains le permettent.

5.5.1. Compétition par équipe

Tous les joueurs doivent s'enregistrer en présentant leur carte d'accréditation des JHC à l'arbitre adjoint du tournoi quinze (15) minutes avant le début prévu de la rencontre. Les quatre (4) membres de l'équipe doivent être présents à l'heure prévue pour le début de la rencontre. Le premier à jouer (conformément à l'ordre de jeu établi – voir la section 5.4

ci-dessus) doit être prêt à prendre place sur le terrain à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

S'il manque un joueur à l'heure prévue pour le début de la rencontre, l'équipe devra la disputer en étant incomplète, comme le prévoit la section 5.6.

Si aucun membre de l'équipe n'est présent à l'heure prévue pour le début de la rencontre :

- a. L'équipe perdra son premier match par défaut. Le pointage enregistré sera de 3-0 (jeux) et 33-0 (points).
- b. Pour chaque période subséquente de 10 minutes où aucun membre de l'équipe n'est présent, l'équipe perdra le match suivant par défaut.

5.5.2. Compétition individuelle et par équipe

Si un joueur n'est pas présent à l'heure prévue pour le début de la rencontre, on lui accordera 10 minutes pour se présenter. S'il n'arrive pas dans les 10 minutes, il perdra le match par défaut. Le pointage enregistré sera de 3-0 (jeux) et 33-0 (points).

Un participant qui se blesse avant le début d'un match doit également en aviser l'arbitre du tournoi avant le début du match. Le participant perd alors le match par forfait. Le pointage enregistré est 3-0 (jeux) et 33-0 (points).

Si un joueur est contraint d'abandonner en raison d'une blessure non attribuable à l'adversaire, ce dernier sera déclaré vainqueur et passera au tour suivant. Le pointage enregistré sera de 3-0 (jeux) et 33-0 (points).

Si un joueur est contraint d'abandonner en raison d'une blessure attribuable, selon l'arbitre, à l'adversaire, le joueur blessé sera déclaré vainqueur et le pointage enregistré sera de 3-0 (jeux) et 33-0 (points).

5.6. Équipe incomplète

Si une équipe compte moins de quatre joueurs pour quelque raison que ce soit (blessure, maladie ou autre), elle perd par défaut le ou les matchs du ou des

joueurs absents. Le pointage enregistré est de 3-0 (jeux) et 33-0 (points). Si, au cours d'un match, un joueur doit quitter le jeu en raison d'une blessure ou d'une maladie, aucun changement à l'ordre de jeu ne sera apporté.

Le gérant ou l'entraîneur d'une équipe peut déposer un protêt auprès de l'arbitre du tournoi s'il a des preuves qu'un adversaire inapte à jouer a disputé ou est sur le point de disputer un match.

5.7. Entraîneurs

Seuls les entraîneurs ou le gérant de l'équipe P/T sont autorisés à conseiller l'athlète entre les jeux. Dans la mesure du possible, l'horaire sera établi de façon à limiter la probabilité de voir les équipes (masculine et féminine) d'une même province ou d'un même territoire jouer en même temps.

5.8. Règles de jeu

La compétition est régie par les règlements de la WSF, de même que par la politique de protection oculaire et le code de conduite de Squash Canada.

Les prescriptions de la politique de protection oculaire sont les suivantes :

Dans l'éventualité où :	L'arbitre doit :
Un joueur perd son protecteur oculaire à la suite d'une collision avec l'adversaire.	Arrêter le jeu et en demander la reprise.
Un joueur perd son protecteur oculaire par sa faute.	Arrêter le jeu et accorder l'échange à l'adversaire.
Un joueur enlève son protecteur oculaire pendant l'échange.	Arrêter le jeu et accorder l'échange à l'adversaire.
L'arbitre découvre pendant ou après l'échange que le protecteur oculaire d'un joueur n'est pas réglementaire.	Arrêter le jeu, accorder l'échange à l'adversaire et ordonner au joueur de changer de protecteur oculaire.
Un joueur demande de nettoyer son protecteur oculaire après l'échange.	Accorder au joueur juste assez de temps pour le faire.

6. BRIS D'ÉGALITÉ – COMPÉTITION

Les règles de bris d'égalité se trouvent à la section 5 du présent devis technique.

7. INSCRIPTION

7.1. Date limite d'inscription du Conseil des Jeux du Canada

Tous les participants (athlètes, entraîneurs, gérants et autres membres du personnel de l'équipe) doivent être inscrits dans le système d'inscription électronique des Jeux du Canada au plus tard 14 jours avant la cérémonie d'ouverture (soit d'ici le 4 février 2023).

7.2. Date limite d'inscription auprès de Squash Canada

Le nom et le classement des joueurs doivent être soumis au bureau national de Squash Canada au plus tard le samedi 28 janvier 2023. Les inscriptions doivent être confirmées lors de la réunion des entraîneurs et gérants avant le début de la première épreuve.

8. ATTRIBUTION DES POINTS

Des points sont attribués aux équipes P/T au terme de la compétition selon les critères ci-dessous afin de mesurer leur performance dans l'ensemble des épreuves d'un sport.

8.1. Épreuves individuelles

- Des points sont accordés séparément pour chaque épreuve.
- Les athlètes sont classés du premier au dernier rang.
- Les points sont attribués à l'équipe P/T en fonction du rang de ses deux (2) athlètes (par sexe).
- Les points sont attribués selon le tableau ci-dessous.

Rang	Points	Rang	Points
------	--------	------	--------

1 ^{er}	100	6 ^e	83
2 ^e	97	7 ^e	80
3 ^e	94	8 ^e	77
4 ^e	91	9-16 ^e	62
5 ^e	86	17-24 ^e	50

8.2. Épreuves par équipe

- Les équipes sont classées du premier au dernier rang.
- Des points sont accordés séparément pour chaque épreuve.
- Les points sont attribués selon le tableau ci-dessous.

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1 ^{er}	150	6 ^e	100	11 ^e	50
2 ^e	140	7 ^e	90	12 ^e	40
3 ^e	130	8 ^e	80	13 ^e	30
4 ^e	120	9 ^e	70		
5 ^e	110	10 ^e	60		

9. POINTS-DRAPEAU

La performance des équipes P/T d'une édition à l'autre des Jeux du Canada est mesurée selon le nombre de points-drapeau. Les points-drapeau sont attribués aux équipes P/T en fonction de leur performance dans chaque sport dans lequel elles inscrivent des participants.

En squash, des points-drapeau sont attribués séparément pour les hommes et les femmes en fonction du nombre de points attribués à l'équipe P/T.

Après classement des équipes P/T du premier au dernier rang et après résolution des égalités conformément à la section 10 « Bris d'égalité – Points-drapeau », les points-drapeau sont attribués comme suit :

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1 ^{er}	10	6 ^e	5	11 ^e	1,5
2 ^e	9	7 ^e	4	12 ^e	1
3 ^e	8	8 ^e	3	13 ^e	0,5
4 ^e	7	9 ^e	2,5		
5 ^e	6	10 ^e	2		

10. BRIS D'ÉGALITÉ – POINTS-DRAPEAU

Le système d'attribution de points empêche la possibilité d'une égalité.

11. MÉDAILLES

Des médailles sont remises aux athlètes seulement.

Or : 10 Une pour chaque membre des équipes masculine et féminine ayant terminé au premier rang et une pour le champion et la championne de la compétition individuelle.

Argent : 10 Une pour chaque membre des équipes masculine et féminine ayant terminé au deuxième rang et une pour le vice-champion et la vice-championne de la compétition individuelle.

Bronze : 10 Une pour chaque membre des équipes masculine et féminine

ayant terminé au troisième rang et une pour le troisième et la troisième de la compétition individuelle.

12. UNIFORME DE COMPÉTITION

Squash Canada se plie à la [politique sur les uniformes des équipes P/T et les commandites](#) du CJC.

Les athlètes doivent porter une tenue de squash adéquate et se conformer à la politique sur les vêtements de Squash Canada (en cours de révision).

Les uniformes de compétition doivent être blancs ou aux couleurs de la province ou du territoire prévues par la [politique sur les uniformes des équipes P/T et les commandites](#) du CJC. Le nom de la province ou du territoire doit être indiqué sur le dos du chandail. Les insignes sur les uniformes doivent respecter les normes suivantes :

- a. Dos du chandail : nom de la province ou du territoire en lettres n'excédant pas 15 cm.
- b. Devant du chandail (sur une surface maximale de 60 cm²) :
 - i. 1 logo provincial/territorial;
 - ii. 1 nom ou logo du fabricant du vêtement.
- c. Short ou jupe (sur une surface maximale de 60 cm²) :
 - i. 1 logo provincial/territorial;
 - ii. 1 nom ou logo du fabricant du vêtement.

Politique sur les uniformes des équipes P/T et les commandites du CJC (annexe C)		
Province/Territoire	Couleur(s) principale(s)	Couleur(s) des bordures
Yukon	Noir et blanc	Violet et rouge
Territoires du Nord-Ouest	Bleu marin	Blanc et bleu ciel
Nunavut	Rouge et jaune	Bleu royal et blanc
Colombie-Britannique	Bleu et rouge	Blanc
Alberta	Blanc et bleu royal	Gris
Saskatchewan	Blanc	Vert

Manitoba	Or et blanc	Noir et gris
Ontario	Rouge	Blanc
Québec	Bleu, beige et blanc	
Nouveau-Brunswick	Vert forêt	Blanc et noir
Nouvelle-Écosse	Bleu royal	Blanc
Terre-Neuve-et-Labrador	Marron	Blanc et gris

13. ÉQUIPEMENT

La balle officielle sera désignée au plus tard le 1^{er} décembre 2022 parmi les balles sanctionnées par Squash Canada en tenant compte des conditions du site et de la compétition.

Protection oculaire : « Tous les joueurs juniors membres en règle de Squash Canada sont tenus de porter correctement des protecteurs oculaires figurant sur la liste des protecteurs oculaires autorisés par Squash Canada aux compétitions et activités sur le court sanctionnées par Squash Canada. »

14. PROTÊTS ET APPELS

14.1. Politique d'appel du Conseil des Jeux du Canada

Les appels concernant le présent devis technique ou toute décision du CJC sont traités conformément à la [politique d'appel](#) du CJC.

14.2. Protêts pendant la compétition

Une équipe ou un individu souhaitant s'opposer à un résultat obtenu lors d'une rencontre doit effectuer les démarches ci-dessous.

(NOTE : les décisions rendues par un arbitre au cours d'un match ne peuvent faire

l'objet d'un protêt.)

a. Protêt

- i. À la fin de la rencontre, l'entraîneur ou le gérant doit indiquer sur le rapport de la rencontre/du match son intention de déposer un protêt.
- ii. L'entraîneur ou le gérant doit décrire de façon précise dans un formulaire de protêt l'événement et les motifs du protêt et remettre le formulaire à l'arbitre du tournoi dans les 30 minutes suivant la fin de la rencontre. Le résultat de la rencontre/du match est alors réputé « non officiel ».
- iii. L'arbitre du tournoi rend une décision sur le protêt et l'annonce aux deux équipes ou joueurs concernés.

b. Appel

- i. Une équipe ou un individu souhaitant porter la décision de l'arbitre en appel doit le faire dans l'heure qui suit l'annonce de la décision sur le protêt. L'arbitre du tournoi informe alors immédiatement le comité d'arbitrage de l'appel et lui transmet toute la documentation pertinente. Le comité d'arbitrage se réunit à la première occasion pour discuter de l'appel avec l'arbitre du tournoi.
- ii. Le comité d'arbitrage communique sa décision à l'entraîneur ou au gérant des équipes/joueurs concernés. La décision du comité d'arbitrage est définitive. Le résultat de la rencontre/du match est réputé officiel et affiché en tant que « résultat officiel ».
- iii. L'appel n'est entendu que pour des raisons jugées valables. Les raisons jugées valables sont les suivantes :
 1. L'arbitre du tournoi a fait preuve de partialité à l'égard de la personne ou de l'équipe concernée ou il existe une perception raisonnable de partialité.
 2. La procédure de protêt n'a pas été respectée.
 3. De nouveaux renseignements pouvant avoir une incidence sur la décision ont fait surface depuis qu'elle a été rendue.
 4. La décision était fondée sur des faits non pertinents ou des renseignements douteux qui pourraient être erronés ou contraires aux faits.
 5. L'arbitre du tournoi a outrepassé ses pouvoirs en prenant la décision.
 6. L'infraction ne justifie pas la sévérité de la sanction.

Le comité d'arbitrage de Squash Canada est formé de quatre personnes : le représentant technique de Squash Canada (président), l'arbitre de Squash Canada (officiel technique majeur), le gestionnaire des programmes de Squash Canada et le directeur sportif des JHC (membre non votant).

15. ANTIDOPAGE

Le CJC s'est engagé, en adoptant la Convention du Programme canadien antidopage (PCA), à déployer des efforts collaboratifs en vue d'éradiquer le dopage dans le sport et à appuyer des mesures de lutte contre le dopage harmonisées, coordonnées et efficaces au Canada. Tout participant aux Jeux du Canada (athlète, entraîneur, gérant, membre du personnel de soutien technique ou autre) reconnu coupable d'une violation des règlements du PCA aux Jeux du Canada sera passible des pénalités et conséquences prévues par le [PCA](#).

16. ANNEXES

Veillez prendre soin de lire les annexes, car elles font partie intégrante du devis technique.

- ANNEXE 1 – Exigences de certification des entraîneurs
- ANNEXE 2 – Lignes directrices concernant le niveau des athlètes aux Jeux du Canada
- ANNEXE 3 – Commotions cérébrales et autres blessures
- ANNEXE 4 – Définitions

ANNEXE 1 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Exigences de certification pour le contexte Compétition–Développement en squash :

- Cours propres au sport
 - a. Stage de formation provincial

- Modules multisports du PNCE
 - a. Développement des qualités athlétiques
 - b. Efficacité en entraînement et en leadership
 - c. Prévention et récupération
 - d. Gestion des conflits
 - e. Diriger un sport sans dopage
 - f. Psychologie de la performance

- Projets/documentation
 - a. Plan d'entraînement annuel
 - b. Planification d'une séance d'entraînement
 - c. Gestion de programme

- Évaluations
 - a. Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques PNCE
 - b. Évaluation en ligne Gestion des conflits PNCE
 - c. Évaluation en ligne Diriger un sport sans dopage PNCE
 - d. Observations propres au sport
 - Soutien en compétition
 - Analyse vidéo de la performance en compétition
 - Séance d'entraînement

Pour en savoir plus sur le cheminement de formation des entraîneurs en squash, visitez le site Web de Squash Canada [ici](#).

ANNEXE 2 – LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE NIVEAU DES ATHLÈTES AUX JEUX DU CANADA

Les lignes directrices qui suivent ont été établies par l'ONS concerné à la demande du CJC et du Comité fédéral-provincial/territorial du sport afin de faire état des paramètres d'entraînement et de performance attendus d'un athlète type des Jeux du Canada se situant au stade S'entraîner à la compétition du DLTA. Ces lignes directrices ont été élaborées en guise d'outil que les équipes P/T peuvent utiliser à leur discrétion dans leur entraînement et leur sélection des équipes des Jeux du Canada. Elles ne constituent pas des critères de sélection obligatoires.

Squash Canada considère que le programme des Jeux d'hiver du Canada s'adresse aux athlètes de niveaux provincial et national aux stades **S'entraîner à s'entraîner** et **S'entraîner à la compétition** du DLT. En outre, les Jeux serviront aux participants de tremplin vers le niveau national et international.

Caractéristiques des stades de développement

Stade DLT	S'entraîner à s'entraîner <ul style="list-style-type: none"> - Garçons : 12-16 ans - Filles : 11-15 ans - Entraînement : 4-6 ans 	S'entraîner à la compétition <ul style="list-style-type: none"> - Garçons : 16-23 ans - Filles : 15-21 ans - Entraînement : 7-10 ans
Compétition	<ul style="list-style-type: none"> - 6-12 compétitions provinciales/nationales par année 	<ul style="list-style-type: none"> - 10-16 compétitions provinciales/nationales/internationales par année
Charge d'entraînement	<ul style="list-style-type: none"> - 6-10 heures par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> - 12-18 heures par semaine
Technique	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés propres au squash - Accent sur les mouvements - Acquisition d'une hauteur, vitesse, distance, direction et rotation parfaites - Développement de la correction des erreurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des habiletés propres au squash - Utilisation de feintes - Accent sur l'exécution technique sous pression
Tactique	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction des stratégies ouvertes et fermées - Analyse des forces et faiblesses - Reconnaissance de schémas 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance de schémas avancée - Développement d'une variété de tactiques - Capacité de varier les

	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et correction d'erreurs tactiques 	tactiques/stratégies sous pression et durant un match
Physique	<ul style="list-style-type: none"> - Flexibilité/souplesse - Vitesse - Puissance et capacité aérobiques - Force et endurance générales 	<ul style="list-style-type: none"> - Force musculaire spécifique - Endurance musculaire spécifique - Vitesse/force - Force maximale
Psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - Séances de préparation mentale régulières - Établissement d'objectifs - Attention - Instrument de planification annuelle (macro) 	<ul style="list-style-type: none"> - Autoévaluation - Visualisation - Relaxation/concentration - Instrument de planification annuelle (micro)
Autre	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction à la nutrition - Exercices d'échauffement/de retour au calme - Autres sports pour développer la littératie physique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nutrition/hydratation avancée - Prévention/gestion des blessures - Planification des voyages

Pour en savoir plus, consultez le document [Au-delà du Nick : le développement à long terme du joueur](#) de Squash Canada.

ANNEXE 3 – COMMOTIONS CÉRÉBRALES ET AUTRES BLESSURES

Un joueur victime d'une commotion cérébrale soupçonnée durant un match doit se faire examiner par le médecin attitré de la Société hôte, conformément au protocole établi (voir la politique sur les commotions cérébrales, le protocole de commotion cérébrale et la stratégie de retour au sport spécifique au squash de Squash Canada). L'arbitre peut suspendre le match pour une période maximale de trois minutes chaque fois qu'une commotion cérébrale soupçonnée survient. L'arbitre ne peut autoriser le joueur blessé à reprendre le match qu'avec l'accord du médecin de la Société hôte, dont la décision est finale. En cas de commotion cérébrale ou de blessure/maladie sérieuse soupçonnée posant un risque pour la santé et la sécurité de l'athlète ou des autres participants, l'équipe médicale de la Société hôte a l'autorité de retirer l'athlète de la compétition. Un athlète ne pourra retourner à la compétition qu'après avoir été examiné par le médecin ou un membre de l'équipe médicale de la Société hôte et avoir obtenu leur autorisation. Voir la politique de retrait du jeu du CJC pour plus de détails.

ANNEXE 4 – DÉFINITIONS

Directeur sportif : Nommé par la Société hôte, le directeur sportif dirige la compétition en tant que chef du comité organisateur sportif.

Représentant technique : Nommé par Squash Canada, le représentant technique aide le comité organisateur sportif de la Société hôte à planifier et à présenter les Jeux, en plus d'agir à titre de représentant de l'ONS au sein du comité organisateur sportif. Le représentant technique préside également le comité d'arbitrage. Il effectue ses tâches en collaboration avec le bureau de Squash Canada.

Arbitre du tournoi : Nommé par Squash Canada, l'arbitre du tournoi participe à la sélection des officiels (en collaboration avec le bureau de Squash Canada) et supervise leur affectation. Il collabore avec le comité organisateur sportif aux préparatifs relatifs à l'arbitrage du tournoi et il instruit les protêts.

Comité d'arbitrage de Squash Canada : Le comité d'arbitrage de Squash Canada est formé de quatre personnes : le représentant technique de Squash Canada (président), l'arbitre de Squash Canada (officiel technique majeur), le gestionnaire des programmes de Squash Canada et le directeur sportif des JHC (membre non votant). Le comité entend les appels (dans les 48 heures précédant les Jeux) et est responsable de toutes les questions disciplinaires. Les décisions du comité d'arbitrage sont finales.

Comité de classement des JHC de Squash Canada : Le comité de classement des JHC de Squash Canada est chargé de déterminer le classement des têtes de série des épreuves individuelles et par équipe des JHC. Ses membres sont choisis par le bureau de Squash Canada.

Rencontre : Affrontement entre équipes.

Match : Affrontement entre joueurs.

Classement des joueurs : Rang occupé par un athlète au sein de son équipe (de 1 à 4).

Classement des équipes : Rang occupé par une équipe relativement aux autres équipes participantes (de 1 à 13).

Ordre de jeu : Ordre dans lequel les athlètes classés jouent leur match lors d'une rencontre (ex. : 2-3-1-4).